

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/05/2018

Dossier complet le :

26/05/2018

N° d'enregistrement :

F093 18P 0186

#### 1. Intitulé du projet

Mise en sécurité et réaménagement de la zone de débarquement sur l'île Sainte Marguerite

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BRUNETEAUX Françoise, Adjointe Déléguée aux travaux, aux projets structurants, au littoral et à la protection des plages

RCS / SIRET

210 600 292 000 10

Forme juridique Commune

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. b) Construction de ports et d'installations portuaires (bateaux < 1350 T)	- Reconstruction des deux pontons d'accostage, quai d'accueil et débarcadère poids lourds sur les emprises existantes faiblement modifiées,
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	- Réaménagement des talus, cheminements d'accès piétons, PMR, et poids-lourds situés en arrière des ouvrages. Article R214-1 du CE, rubrique IOTA 4.1.2.0. : travaux et ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 € (A). Travaux de modernisation d'ouvrages réguliers bénéficiant de l'antériorité.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition et reconstruction des ouvrages maritimes dégradés sur leurs emplacements initiaux, sans augmentation des capacités d'accueil de la zone de débarquement ;  
- Réaménagement de la zone selon des exigences de sécurité, d'intégration paysagère et d'amélioration du confort des usagers : réaménagement des talus, des cheminements d'accès pour les piétons et véhicules situés en arrière des ouvrages maritimes, création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, aménagement d'une zone d'attente en arrière du quai d'accueil.

Les ouvrages existants à démolir / reconstruire sont constitués des éléments suivants :

- Ponton n°2 (56 x 4,0 m) composé de 4 travées béton sur paires de piles béton ancrées sur massifs béton superficiels.
- Ponton n°3 (95 x 3,6 m) composé de 8 travées béton (poutres et chevêtres) sur paires de pieux acier ;
- Débarcadère poids-lourds (8,1 x 6,0 m) en béton armé sur piles ancrées sur semelles bétons circulaires D120 ;
- Quai d'accueil (approximativement 31 x 4 m) en béton armé (dalles et murs) ;
- Enrochement de protection du trait de côte et du chemin côtier à l'est du ponton n°3 ;

Ces ouvrages seront reconstruits selon des principes constructifs de moindre impact environnemental : murs-poids en béton, travées béton sur paires de pieux métalliques forés tubés.

## 4.2 Objectifs du projet

Le Maître d'ouvrage a fixé 5 objectifs :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens lors des opérations d'embarquement/débarquement en reconstruisant les ouvrages maritimes en mauvais état, ainsi qu'en aménageant une zone d'attente en arrière du quai d'accueil ;
- Améliorer l'insertion paysagère des ouvrages dans le site sensible de l'Île Sainte Marguerite (site classé, covisibilité d'un monument historique) ;
- Sécuriser les flux des différentes catégories d'usagers aux abords des appontements (accès contrôlés et régulés aux pontons, conflits entre véhicules et piétons) ;
- Améliorer la qualité d'accueil de la zone de débarquement en facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR), en aménageant une zone d'attente et de repos agréable et ombragée, et un point d'information concernant les horaires des bateaux-navettes et l'orientation des visiteurs ;
- Réduire l'impact environnemental des ouvrages sur le milieu marin par le choix de modes constructifs de moindre impact (construction sur pieux en remplacement des piles et massifs béton), et en restructurant les enrochements de protection du chemin côtier afin de limiter la diffusion des fines vers le milieu marin sous l'action des pluies et houles.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par voie terrestre et maritime.

Ils seront réalisés en 2 phases distinctes réparties sur deux saisons hivernales afin de garantir la continuité des accès aux navires de transport de personnes et des véhicules de secours et assurer l'approvisionnement de l'île pendant les travaux.

En phase 1, ils consisteront en :

- La création d'un débarcadère PL 10 T provisoire à l'est du ponton n°3, démonté en fin de phase 1 ;
- La démolition des ouvrages maritimes situés à l'ouest du ponton n°3 : le ponton n°2, le débarcadère PL, le quai d'accueil ;
- La reconstruction, sur leurs emplacements d'origine, du ponton n°2 (6 paires de pieux forés, par voie maritime), du débarcadère PL (2 paires de pieux forés, par voie terrestre) et du quai d'accueil (murs poids protégés par les gabions récupérés, remblais à l'arrière, dalle béton, béton désactivé, par voie terrestre) ;
- Le démontage du débarcadère PL provisoire ;
- L'installation du mobilier, des arbres, plantations en pied de talus, et de l'éclairage public du quai d'accueil et du ponton n°2.

En phase 2, ils consisteront en :

- La démolition du ponton n°3 : dépose du platelage et des poutres, démolition des chevêtres, arrachage ou recépage des pieux ;
- La reconstruction, sur son emplacement initial, du ponton n°3 (8 paires de pieux forés, par voie maritime) ;
- La reprise structurelle du chemin côtier et de sa protection par des enrochements et une sous-couche adaptée ;
- La création de la rampe PMR : défrichage et reprofilage du talus, création des deux murets délimitant la rampe, finition de la rampe en béton désactivé, plantation des talus ;
- L'installation du mobilier, du point de tri sélectif, des douches et de l'éclairage public.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La sécurité des usagers lors des opérations d'accostage, d'embarquement et de débarquement, est assurée par :

- L'interdiction pour les piétons de stationner librement sur les pontons et permettent la régulation des embarquements / débarquements des personnes en toute sécurité ;
- L'aménagement de la zone d'attente en arrière du quai d'accueil, qui voit sa largeur augmentée par le porte-à-faux de 2 m de largeur au dessus de la mer pour offrir l'espace nécessaire à la sécurité des flux croisés des usagers débarquant / embarquant ;
- L'amélioration de la mobilité sans manœuvres des camions en entrée / sortie du débarcadère PL grâce à son agrandissement, l'interdiction d'accès des piétons aux abords du débarcadère par un système de cordages mis en place par les compagnies maritimes en présence de véhicules ;
- L'état neuf de l'ensemble des ouvrages de la zone.

L'amélioration de la qualité de l'accueil permet l'accès aisé des personnes à mobilité réduite à l'île par la création d'une rampe PMR, propose aux visiteurs une zone d'attente ombragée et confortable, ainsi que les informations nécessaires à la visite de l'île (horaires des bateaux-navettes, plan de l'île et de ses points d'intérêt).

L'insertion paysagère des ouvrages est assurée par un traitement uniforme des pontons et du quai d'accueil (platelage bois, bollards en fonte... etc.), le traitement de la zone d'attente et ses abords en béton désactivé de couleur ocre-marron, la mise en place de mobilier en bois et murets en pierre, la plantation des talus avec des essences horticoles adaptées au climat méditerranéen.

Le projet conserve l'implantation des ouvrages, leur utilisation maritime, et les usages de la masse d'eau et des terrains bordant la mer. La reprise structurelle des ouvrages maritimes ne sera pas perceptible dans le site.

La circulation de la masse d'eau et la dynamique sédimentaire du littoral ne sont pas modifiés : le projet ne prévoit pas de nouveaux obstacles significatifs aux courants littoraux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (L.214-1 à 6) ou autorisation complémentaire en raison de l'antériorité à la Loi sur l'Eau après examen par les services DDTM06. Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu, d'un montant supérieur à 1 900 000 euros (A).

Autorisation spéciale au titre des sites classés délivrée par le Préfet ou le Ministre chargé des sites (article L.341-10 du code de l'environnement) ;

Évaluation des incidences Natura 2000.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale des emprises des ouvrages et aménagements :	3000 m <sup>2</sup>
- dont en contact direct avec le milieu marin (pontons, quai, débarcadère, enrochements):	1000 m <sup>2</sup>
- dont en milieu terrestre (chemins, rampe PMR, talus) :	2000 m <sup>2</sup>
Emprise globale du chantier en phase 1 (y. c. installations de chantier) :	4800 m <sup>2</sup>
Emprise globale du chantier en phase 2 (y. c. installations de chantier) :	5500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Zone de débarquement de l'Île Sainte Marguerite, Cannes

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 07°02'18"E Lat. 43°31'20"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

L'ensemble des ouvrages concernés par le projet a été construit avant la promulgation de la Loi sur l'Eau. Ils bénéficient d'un statut d'antériorité les rendant réguliers.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Marine de type 2 "ILES DE LÉRINS" (93M000003) ZNIEFF Continentale de type 2 "ILES DE LÉRINS" (930012585)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 10 m d'une Réserve Biologique Dirigée gérée par l'ONF (FR2300198 Réserve Biologique Dirigée de l'île Sainte Marguerite, arrêté du 26 septembre 2006).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du département des Alpes Maritimes approuvé le 27 octobre 2011. Arrêté municipal du 25 novembre 2004, charte communale contre les nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Fort royal de l'île Sainte Marguerite (Monument historique classé depuis 1927). Covisibilité lointaine. Le projet est situé dans le périmètre de protection des 500 m.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Etang du Bateguier (06CEN341: Prés salés des îles de Lérins) est situé à 180 m de la zone de projet. Connexion hydraulique faible à 200 m de la zone de projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR - Incendies de forêt approuvé le 29/12/2010 ; PPR - Inondation approuvé le 20/07/2003. Révision prescrite le 05/12/2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS (FR9301573 ; à 0 m)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé de l'île Sainte Marguerite et sa forêt (93C06015, Arrêté du 17 mars 1930) ; à 0 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réutilisation des blocs d'enrochements (167 T), des gabions existants, et des matériaux issus du décapage des surfaces (734 m3). - sédiments excavés par forage des pieux (103 m3). Filière déchets à déterminer. - souille quai d'accueil (89 m3). Filière déchets à déterminer. - souille protection chemin côtier et débarcadère PL provisoire ( 240 m3). Filière déchets à déterminer. - fouilles et décapage terres pied de talus ouest (107 m3)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, Utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Remblais quai d'accueil (73 m3) + ballast (23 m3) ; - Remblais pour reprofilage talus est (250 m3) en complément des 734 m3 réutilisés issus du décapage des surfaces diverses. - Enrochements de protection du chemin côtier (450 T) ; - Tout venant de carrière pour noyau de protection du chemin côtier (117 m3) ; - Tout venant terreux avec fondation carrossable chemin côtier (472 m3) ; - Terre végétale pour plantations (107 m3)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En milieu marin : Dégradation temporaire de la qualité de l'eau par augmentation de la turbidité. Incidences indirectes sur les herbiers de phanérogames marines à Posidonia oceanica et Cymodocea nodosa (ralentissement de la croissance, étouffement, colmatage). Incidences directes sur le peuplement de sédiment meuble (écrasement) sur l'aire d'ancrage des barges de chantier. Perturbation faible, temporaire, et indirecte des grandes nacres Perna nobilis (2 individus éloignés de la zone de travaux).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieu marin : Habitat 1110 : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine ; Habitat 1120 : Herbiers à posidonie ; Habitat 1140-10 - Sédiments détritiques médiolittoraux ; Espèces susceptibles d'être impactées : Tursiops truncatus. Milieu terrestre : Habitat 9320-2 - Peuplements à Oléastre, Lentisque et Caroubier de la Côte d'Azur : D'après la cartographie du DOCOB, mais seuls 2 lentisques sont présents - Identification à confirmer par des relevés phytoécologiques (avr18). Espèces susceptibles d'être impactées : Euplagia quadripunctaria.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas de rupture des écrans à MES, le panache turbide pourrait atteindre les plages situées à l'ouest et à l'est de la zone de projet. Cependant, les travaux seront réalisés en période hivernale, en dehors de la saison balnéaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic maritime des barges transportant les matériaux de démolition et de construction entre le port de Cannes et la zone de projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit des engins de chantier : camions, pelle mécanique, trépan... etc. Les travaux seront réalisés entre les mois de novembre et février, alors que l'île est désertée par les touristes et cabaniers. Cette mesure réduit également l'impact du bruit sur l'avifaune marine. Par ailleurs, les engins de chantier devront être conformes aux normes et à la réglementation en vigueur en matière d'émission sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les pieux seront forés et non battus, évitant ainsi l'émission de vibrations dans le milieu marin. Pas d'utilisation de brise-roche hydraulique pour les travaux de démolition.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les effluents liquides seront récupérés et recyclés : eaux résiduelles de rinçage du matériel de chantier, laitances des liants hydrauliques.</p> <p>Les bétons désactivés seront brossés à sec.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets inertes constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les éléments en béton démolis et déconstruits (dalles, chevêtres, appuis des pontons, murs de quai...etc.) ;</li> <li>- les pieux métalliques du ponton n°3 ;</li> <li>- graves et blocs extraits des souilles.</li> </ul> <p>Déchets a priori non dangereux (à vérifier après extraction) constitués par les sédiments extraits des pieux-tubes forés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'un des objectifs du projet est son intégration paysagère dans le site classé et en covisibilité avec le Fort Royal de l'île Sainte Marguerite. Plusieurs réunions ont d'ores et déjà été entreprises avec la DRAC PACA pour recueillir son avis. La DRAC PACA et le DRASSM seront consultés pour obtenir les éléments de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique sur l'emprise du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Création d'une ZMEL au nord de l'île Sainte Marguerite (mesure d'accompagnement du projet de travaux de réfection et de confortement des digues du Vieux Port de Cannes (AP autorisation du 13/10/2017).
- Travaux de réfection et de confortement de la digue Laubeuf et de la digue du Large (AP autorisation du 13/10/2017).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences négatives du projet seront temporaires, réduites, évitées et maîtrisées :

- génération de nuages turbides contenus par des écrans verticaux, surveillance de la turbidité durant les travaux,
- absence de modifications de la circulation et de l'écoulement de la masse d'eau,
- absence de destruction directe d'herbiers de phanérogames marines.

**MESURES D'EVITEMENT**

- Ajout d'une paire de pieux supplémentaire sur le ponton 2 afin d'éviter l'ilot d'herbier à posidonie proche de l'enracinement.
- Le débarcadère poids-lourds, initialement prévu à l'est du ponton n°3 afin d'améliorer les flux de personnes et de véhicules, sera reconstruit sur son emplacement initial afin d'éviter tout impact négatif sur le petit herbier de cymodocée situé à l'est du ponton n°3. Les conflits liés aux flux seront réduits par la mise en place de barrières mobiles.

**MESURES DE REDUCTION (extraits, voir le dossier de cadrage en annexe pour une liste plus complète)**

- utilisation d'écrans anti-turbidité permettant de circonscrire les nuages turbides pendant les travaux,
- surveillance de la turbidité du plan d'eau pendant les travaux,
- balisage des herbiers pendant les travaux afin d'éviter tout impact mécanique sur les herbiers.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de reconstruction ne justifie pas la mise en oeuvre d'une étude d'impact malgré la sensibilité particulière du site : effets négatifs maîtrisés par des techniques courantes, faibles volumes de matériaux à mettre en oeuvre et surface d'emprise faible. En revanche, les effets positifs du projet sont nombreux :

- Limitation des relargages de matériaux provenant du chemin côtier vers les herbiers à posidonie et cymodocée ;
- Sécurisation des pontons, des manoeuvres d'accostage et du public, accès PMR, modernisation du mobilier ;
- Parfaite intégration paysagère des ouvrages.

L'évaluation des incidences du projet et les mesures visant à les réduire pourront parfaitement être maîtrisées par la procédure Loi sur l'Eau à travers un document d'incidence et les prescriptions du Préfet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de cadrage (Ref R18-04)

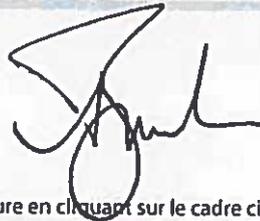
### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cannes

le, 14 mai 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

